



9 Bd Lahens
Mairie
33123 Le Verdon sur Mer
Tel. +33 (0) 5 56 09 64 66
info@voile-medoc.com
www.voile-medoc.com



Port Médoc – capitainerie
Anse de la Chambrette
33123 Le Verdon sur mer
Tel +33 (0)5 56 09 69 75
capitainerie@port-medoc.com
www.port-medoc.com

5^{ème} Trophée Port Médoc

Les 1^{er} et 2 mai 2010

Organisé par le Cercle Nautique du Verdon
Le Verdon sur Mer - France

Avis de course

1 Règles _____	3
2 Publicité _____	3
3 Admissibilité et Inscription _____	3
4 Droits à payer _____	4
5 Programme _____	4
6 Instructions de course _____	5
7 Les Parcours _____	5
8 Système de pénalité _____	5
9 Classement _____	5
10 Place au port _____	6
11 Limitation de sortie de l'eau _____	6
12 Communication Radio _____	6
13 Prix _____	6
14 Décharge de responsabilité _____	6
15 Assurance _____	6
16 Informations complémentaires _____	6



1 Règles

La régata sera régie par :

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2009-2012*,
- Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- Les règlements fédéraux,
- La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
- Les règles de la Classe Handicap National 2010,
- Les règles de l'Association des Multicoques Habitables,
- Les règlements du Championnat de l'Estuaire et d'Aquitaine,
- Le présent avis de course,
- Les instructions de course et leurs annexes.

2 Publicité

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 Admissibilité et Inscription

- 3.1** La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^{ème} catégorie de navigation. Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière (moins de 6 milles d'un abri). Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2** La régata est ouverte à tous les bateaux du système à handicap HN France et Multi 2000 d'un coefficient minimum de 6 pour les HN France et 1 pour les multi 2000 et d'une longueur minimum de 5,50 mètres.
- 3.3** Le nombre maximum de bateaux admis est fixé à 70.
- 3.4** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, par courrier, au Cercle Nautique du Verdon de préférence avant le 23 avril 2010 et au plus tard sur place le 1er mai 2010.

3.5 Les voiliers jaugés en HN France seront scindés en cinq catégories, selon le découpage des régates de l'estuaire, à savoir :

- Catégorie 1** : classes A, B, C et E < 16
- Catégorie 2** : classes R1, L ≤ 17
- Catégorie 3** : classes D, E ≥ 16 et < 22
- Catégorie 4** : classes R2, R3 < 23, L > 17 et < 23
- Catégorie 5** : classes F, G, E ≥ 22, R ≥ 23, L ≥ 23

3.6 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence FFVoile valide portant le **cachet médical** et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- Pour toute prise de licence sur place, il est impératif de se munir au préalable d'un **certificat médical datant de moins de 2 mois** et du règlement.
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- Le certificat de jauge ou de conformité de la classe concernée, **en cours de validité**.
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.
- L'acte de francisation du navire

Les concurrents ne pouvant présenter l'ensemble de ces documents précités ne pourront ni participer à l'épreuve, ni prétendre à un quelconque remboursement.

4 Droits à payer

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Catégorie	Montant
HN France	Toutes	gratuit
Multi 2000	Toutes	gratuit

NB : Si votre inscription n'est pas envoyée suffisamment à l'avance (23 avril, cachet de la poste faisant foi), nous ne serons pas en mesure d'assurer la gratuité de l'emplacement de votre voilier.

5 Programme

5.1 Confirmation d'inscription : Le samedi 1er mai 2010 de 9h00 à 10h00

5.2 Jauge et contrôle : Le samedi 1er mai 2010 de 9h00 à 10h00

5.3 Briefing des chefs de bord obligatoire (émargement) :

- Le samedi 1er mai 2010 à 10h00
- Le dimanche 2 mai 2010 à 9h00

5.4 Jours de course :

<i>Date</i>	<i>Heure du 1^{er} signal d'avertissement</i>	<i>Classe(s)</i>
1er mai 2010	11h00	HN France
1er mai 2010	11h15	Multi 2000
2 mai 2010	10h00	HN France
2 mai 2010	10h15	Multi 2000

5.5 Résultats de la première journée et cocktail de bienvenue samedi 1er mai à 19h00

5.6 Proclamation du classement général et remises des prix : dimanche 2 mai à 16h00

6 Instructions de course

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Disponibles à la confirmation des inscriptions le samedi 1er mai 2010 de 9h00 à 10h00
- Affichées selon la prescription fédérale, sur le panneau officiel au local du CNV sur l'Esplanade de port Médoc.

7 Les Parcours

Les parcours à effectuer seront du type banane et côtier, situés dans l'embouchure de l'estuaire de la Gironde.

8 Système de pénalité

8.1 Pour les classes suivantes Multi 2000, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

8.2 Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

9 Classement

9.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2

9.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

9.3 Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A.

10 Place au port

10.1 L'organisation prend en charge les places à Port Médoc du dimanche 25 avril au samedi 8 mai 2010.

10.2 Il faut impérativement contacter la capitainerie du port 05 56 09 69 75 afin de la prévenir de votre arrivée pour la participation à cette régates.

11 Limitation de sortie de l'eau

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12 Communication Radio

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13 Prix

Des prix seront distribués comme suit : lots en natures distribués à chaque bateau concurrent et des lots plus importants aux podiums de chaque catégorie. Le Trophée, remis en jeu pour l'occasion, sera confié pour un an au vainqueur des monocoques en temps compensé, toutes catégories confondues.

14 Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

15 Assurance

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'€uros.

16 Informations complémentaires

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le Cercle Nautique du Verdon dont les coordonnées sont mentionnées en première page.